

Conditions générales de vente

Article 1 - Achat

L'achat d'un titre de transport entraîne l'acceptation des conditions ci-après. Le titre de transport permet l'accès aux remontées mécaniques de Aillon-Station ou Margériaz pendant la durée de validité du forfait. Il vous appartient de vous informer des conditions tarifaires avant tout achat et de choisir les plus avantageuses. Le personnel de caisse ne peut être tenu responsable de votre choix.



Article 2 - Support : la carte à puce

Les titres de transport sont délivrés sur une carte à puce (vendue 1€ non remboursable) rechargeable et réutilisable pendant plusieurs saisons. La carte à puce est détectée par le portique à chaque départ des remontées mécaniques. Ne skiez qu'avec une seule carte sur vous, sinon toutes les cartes en votre possession seront débitées au passage des remontées mécaniques et l'accès vous sera refusé.

Article 3 - Titre de transport - Forfait

Il est validé lors du 1er passage à un portique. S'il n'est pas utilisé cette saison, il sera encore valable la saison prochaine 2012-13. Le titre de transport est strictement personnel. Pour les forfaits séjour et saison, la photo est obligatoire. Seules les informations contenues dans la puce et le logiciel font foi.

Article 4 - Catégories de clientèle

Bambin : né après le 1er mai 2006
Enfant : né après le 1er mai 1994
Adulte : né avant le 1er mai 1994
Eco : toute personne présentant une carte de réduction valable (étudiant, inter-CE...)

Vermeil : + de 65 ans

Vétérain : + de 75 ans

Article 5 - Gratuité

Elle est accordée uniquement sur présentation d'un justificatif (bambin, vétérain, 3ème enfant d'une même famille pour forfait 5 jours et +, ...).
Rappel : la carte à puce est obligatoire (1€).

Article 6 - Réductions et avoirs

Vous devez présenter un justificatif en cours de validité auprès des caisses au moment de l'achat. Aucune réclamation ni remboursement ne seront possibles après l'achat. Renseignez-vous à l'accueil.

Des avoirs sont automatiquement crédités sur la carte : - 4 € (sur la journée) et - 3 € (sur les 4 heures consécutives) à Margériaz, - 3 € (sur la journée et les 4 heures consécutives) à Aillon-Station - 2 € sur les 2 heures consécutives Margériaz et Aillon-Station, si vous skiez hors week-ends et hors vacances scolaires (vacances du 17/12/11 au 02/01/12 et du 11/02/12 au 11/03/12).

L'avoir sera déduit de votre prochain achat d'un forfait alpin. Avoirs valables pour les forfaits journées, 4 et 2 heures consécutives payés plein tarif Adulte, Enfant ou Eco.

Article 7 - Assurance Carré Neige

Une assurance est proposée pour tous les forfaits (jusqu'à 10 jours) au prix journée de 2,80 € pour un adulte et 2,40 € pour un enfant. Elle couvre les frais de secours sur pistes, de recherche, rembourse les forfaits (+3 jours)... Demandez la brochure pour les détails.

Article 8 - Dédommagement

En cas de dégradation des conditions météorologiques (pluie, neige, vent, brouillard...), aucun forfait ne sera remboursé et le personnel de caisse ne pourra être tenu responsable de votre achat. Pour information, les tarifs dégressifs des forfaits séjour et saison tiennent compte d'éventuelles journées de mauvais temps.

En cas de maladie ou accident, vous ne serez pas remboursé et devrez traiter directement avec votre assurance (soit Carré Neige, soit assurance personnelle). En cas de fermeture partielle ou totale non prévue du domaine skiable ou de panne des remontées mécaniques, vous devrez immédiatement faire constater le préjudice par écrit afin que la Direction envisage ou non un dédommagement (cahier de réclamation disponible à l'accueil).

Article 9 - Contrôle

A tout moment, le personnel de la station peut contrôler votre carte à puce et votre ticket de caisse.

Selon la réglementation sur les fraudes dans les transports : en cas de fraude, la carte à puce sera retirée et une amende sera établie. Dans les cas graves, une plainte sera déposée à la Gendarmerie du Châtelard.
N'achetez pas votre forfait en dehors des caisses, vous pourriez vous trouver en infraction.

Article 10 - Rechargement des cartes à puce

- **En caisse** : tous les types de forfaits. Vous pouvez recharger votre carte de plusieurs forfaits de même type (soit journées, soit 4 ou 2 heures consécutives pour Aillon-Station ou Margériaz)

- **Sur Internet** : forfaits plein tarif adulte ou enfant

www.margeriaz.com : Cliquez sur « rechargez vos cartes à puce » et choisissez votre forfait. Système de paiement sécurisé par carte bancaire.

A savoir ! Après l'achat du forfait sur Internet, accédez directement aux remontées mécaniques sans passer par les caisses. Lors du 1er passage à un portique, la carte à puce est détectée (lumière rouge avec le message « forfait échu »). Puis le signal sonore du rechargement retentit suivi d'une lumière orange. Le tourniquet s'ouvrira si le forfait rechargé est valide. Durée totale : 10 secondes.

Conseils, infos pratiques

Placez la carte dans une poche vide pour une détection optimale aux portiques : ni clés, ni téléphone, ni carte bancaire, ni métal...

Vente de porte-carte à 0,50 €

Pour conserver votre carte à puce en bon état pour plusieurs saisons, éloignez-la des métaux, ondes, source de chaleur. Ne pas la tordre ni la percer.

Moyens de paiement en caisse : espèces, CB, chèque, chèques vacances, avoirs. Sur Internet : CB uniquement

En cas de perte ou vol d'un forfait :

- **séjour** (2 jours et +) ou **saison**, nous bloquons l'ancienne carte et dupliquons son contenu (forfait). La nouvelle carte est payante : 1 €.

